

Mise à jour Flash sur l'affrontement entre les FARDC et les éléments Armés CNRD / FDLR dans le village Busesema (RUTARE) en Groupement de Ziralo dans le territoire de Kalehe.

Date : le 26 Novembre 2019

Flash n° 23/SK/ KHE /2019

Contexte

Comme redouté dans le Flash n° 21/SK/ KHE /2019, à propos de l'installation par les éléments CNRD/FDLR de deux positions dans la localité de Ramba – l'une à Chikomo/Bunyanwa et l'autre à Kalonge Bushenge Shenge –, et du déploiement d'environ 150 éléments FARDC dans cette même localité en préparation d'une offensive contre les éléments CNRD/FDLR, des affrontements ont eu lieu ce mardi 26 novembre 2019 aux environs de 5 heures dans le sous village Busesemana (Rutare) de la localité de Batayo dans le Groupement de Ziralo entre FARDC et éléments CNRD/FDLR. Des échanges de tirs se poursuivent.

Fuyant les affrontements, la population civile s'est dirigée vers les villages Shanje et Bishaka. Certains éléments CNRD/FDLR et leurs dépendants sont à présent regroupés dans le village kaharawe dans la localité de Kusisa, en Groupement de Ziralo.

Ce même 26 novembre 2019, vers 10 heures, des crépitements de balles et d'armes lourdes ont été entendus dans le village Chambombo/Ramba.

Pendant les affrontements, environ 80 éléments armés Mai-Mai Butachibera venus soutenir l'offensive des FARDC auraient été empêchés par le chef de Groupement Mubugu et certains leaders locaux à Chigoma centre dans la chefferie de Buhavu.

Analyse de la situation

La situation sécuritaire dans les hauts plateaux de Kalehe demeure tendue suite aux offensives lancées par le FARDC ce 26 novembre. Les groupes armés actifs dans la zone, sous prétexte de soutenir les FARDC dans la traque des éléments CNRD/FDLR pourraient profiter de la situation pour commettre de multiples abus de droits contre les populations civiles.

Actuellement la sécurité des populations civiles est préoccupante. Les communautés sont exposées à de multiples exactions pendant ces déplacements, ainsi que dans les zones de refuge.

Recommandations :

- Prendre en compte la recommandation formulée précédemment, celle de contacter les autorités compétentes pour une mise en place de mécanismes de protection de la population contre les violations des droits humains pendant les opérations.
- Prendre des mesures urgentes d'assistance humanitaire aux personnes déplacées du fait des affrontements.